

Opération Tranquillité Vacances 2020

Pendant toute absence prolongée, vous pouvez demander à la police de surveiller votre domicile. Des patrouilles sont alors organisées.



Vous serez prévenu en cas d'anomalie (tentatives d'effractions, effractions, cambriolages).

Vous pouvez vous inscrire en ligne sur la plateforme Service-Public.fr. Pour finaliser votre inscription, vous aurez besoin :

- d'un justificatif d'identité (passeport, carte nationale d'identité, permis de conduire, carte de résident)
- d'un justificatif de domicile (quittance de loyer, facture d'électricité ou téléphone fixe, dernier avis d'imposition)

[Cliquez ici pour accéder au formulaire d'inscription à l'Opération Tranquillité Vacances](#)

Publié le 06 juillet 2020